



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2020\_53

**Nomination du responsable « sécurité et secours »  
sur le domaine nordique de la Haute-Joux**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 ;
- Vu** la loi 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Vu** la loi 2004.811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- Vu** l'arrêté municipal n°AM\_2020\_51 du 14 décembre 2020 concernant la sécurité du domaine nordique de la Haute-Joux, site de La Bourre ;

**Considérant** que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur le domaine nordique de la Haute-Joux aménagé sur sa commune ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur le domaine nordique ;

**Considérant** que l'organisation des secours et de la sécurité sur le domaine skiable est assurée par un personnel qualifié ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Bernard MENU est agréé responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski de fond du site nordique de la Haute-Joux, pour représenter le Maire.

**Article 2 :** Le rôle du responsable sécurité et secours est de :

- mettre en place, d'animer et de participer aux travaux de la commission de sécurité créée par arrêté en date du 30 novembre 2020 ;
- mettre en place et rendre opérationnel le plan de secours sur le domaine nordique ;
- diriger ou le cas échéant de participer à des secours en parfaite articulation et coopération avec l'ensemble des personnels et moyens publics et privés en cas d'intervention. Il aura la possibilité de mobiliser les moyens humains et matériels énoncés dans le plan de secours opérationnel sur le domaine nordique.

**Article 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°AM\_2016\_48 du 9 décembre 2016.

Mignovillard, le 14 décembre 2020

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

